

# Procès-verbal Le mardi, 30 mai 2000 - n° 114

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci. Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.

# TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

#### **AFFAIRES COURANTES**

## Présentation de projets de loi

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 136 Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Brassard dépose deux documents qui aideront à la préparation des mémoires sur ledit projet de loi :

Un document d'information sur la mise à jour du régime forestier.

(Dépôt n° 1151-20000530)

Un document intitulé « Des forêts en héritage ».

(Dépôt n° 1152-20000530)

Puis M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail procède à des consultations générales relativement au projet de loi n° 136, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives, en prenant notamment comme outil de référence les documents suivants : «Mise à jour du régime forestier - Document d'information » et « Des forêts en héritage », et ce, à compter du 6 septembre 2000;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 18 août 2000;

QUE le ministre des Ressources naturelles soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.	

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 232 Loi concernant la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu.
 Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 2000, sous réserve de l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 1153-20000530)

M. Dion (Saint-Hyacinthe) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 232, Loi concernant la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 232 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

### Dépôts de documents

M. Bégin, ministre du Revenu, dépose :

Le rapport sur les suites à donner aux avis de la Commission d'accès à l'information sur certains contrats en cours le 4 juin 1999 en vertu de l'article 3 de la *Loi concernant certains contrats du ministère du Revenu* ainsi que deux lettres que le ministre adressait, les 15 et 26 mai 2000, à M. Michel Noël de Tilly, secrétaire général du conseil exécutif.

(Dépôt n° 1154-20000530)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Vallières (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 25 et 26 mai 2000, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 134, Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal. (Dépôt n° 1155-20000530)

## Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Williams (Nelligan) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par un citoyen de l'Île Bizard, concernant l'industrie de l'assurance de dommages.

(Dépôt  $n^{\circ}$  1156-20000530)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Paquin (Saint-Jean) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 20 326 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les orphelins de Duplessis.

(Dépôt n° 1157-20000530)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Loiselle (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

Copie d'une facture pour des médicaments contre le cancer, en date du 17 mars 1999, au montant de 3 324,23 \$, acquittée par une patiente pendant son traitement.

(Dépôt n° 1158-20000530)

## Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du jeudi 25 mai 2000, sur la motion de M. Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 99, Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec.

(Vote n° 85 en annexe)

Pour: 65 Contre: 38 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi n° 99 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 99 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bouchard, premier ministre, et M. Charest, chef de l'opposition officielle, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur Maurice Richard et rende hommage à ce remarquable modèle de courage et de ténacité qui a inspiré plusieurs générations de Québécoises et de Québécois.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. le Président invite ensuite l'Assemblée à observer une minute de silence.

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec salue le retour au pays du « Soldat inconnu » et lui témoigne toute sa reconnaissance pour le combat que lui et tant d'autres ont mené assurant ainsi le triomphe de la démocratie et de la paix.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

# M. Bourbeau (Laporte) propose:

QUE l'Assemblée nationale félicite la mezzo-contralto québécoise Marie-Nicole Lemieux d'avoir remporté le grand prix du Concours musical international Reine Élisabeth de Belgique, le 27 mai 2000.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Charest (Rimouski) propose:

QUE l'Assemblée nationale du Québec reconnaisse le talent, l'effort et la détermination des joueurs de l'équipe de hockey l'Océanic de Rimouski qui ont remporté en fin de semaine, à Halifax, les grands honneurs du tournoi de la Coupe Mémorial.

QUE l'Assemblée nationale félicite chacun des participants de l'équipe de l'Océanic et tous les membres de l'organisation pour leur saison exemplaire et leur brillante victoire.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

\_\_\_\_

### M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 135, Loi modifiant la Loi sur les transports, le mardi 6 juin 2000, et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

### Le mardi 6 juin 2000

- 11 h 00 à 11 h 30 Remarques préliminaires du gouvernement suivies de celles de l'opposition
- 11 h 30 à 12 h 15 Association des industries forestières du Québec conjointement avec l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec
- 12 h 15 à 13 h 00 Association canadienne du transport industriel
- 15 h 00 à 15 h 45 Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec
- 15 h 45 à 16 h 30 Association du camionnage du Québec
- 16 h 30 à 17 h 15 Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec
- 17 h 15 à 18 h 00 Centrale des syndicats démocratiques
- 20 h 00 à 20 h 45 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
- 20 h 45 à 21 h 30 Confédération des syndicats nationaux
- 21 h 30 à 22 h 15 Association canadienne du camionnage d'entreprise
- 22 h 15 à 23 h 00 Association des propriétaires de camionsremorques indépendants du Québec

- 23 h 00 à 23 h 45 Association des intermédiaires en transport du Québec
- 23 h 45 à 24 h 00 Remarques finales de l'opposition suivies de celles du gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre des Transports soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

### Avis touchant les travaux des commissions

- M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, convoque :
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 99, Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec, et de terminer l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi sur la police;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 110, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, puis afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le

30 mai 2000
projet de loi n° 124, Loi modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale et d'autres dispositions législatives;
<ul> <li>la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 94, Loi sur l'administration financière.</li> </ul>
AFFAIRES DU JOUR
Projets de loi du gouvernement
Adoption du principe
L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 116, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.
À 12 h 59, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.
La séance reprend à 15 h 10.
Adoption du principe
L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 116, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

 $\grave{A}$ 18 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 13.

\_\_\_\_\_

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 116, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, propose la motion de scission suivante :

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement de l'Assemblée nationale, le projet de loi n° 116, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives, soit scindé en deux projets de loi, un premier intitulé: Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives, comprenant les articles 1 à 16, 19 à 29 et 31 à 70 et un second intitulé: Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie et d'autres dispositions législatives concernant la surveillance des prix de la vapeur et des produits pétroliers, comprenant les articles 4, 5, 17, 18, 23 et 24, 26, 30, 32 et 33, 38, 41, 43, 45 à 48, 50 à 53 et 70.

Après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de cette motion, M. Bissonnet, vice-président, prend la question en délibéré.

\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 105 du Règlement, à 23 h 28, sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 1<sup>er</sup> juin 2000, à 10 heures.

### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 30 mai 2000, à 16 h 07, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Brouillet, vice-président de l'Assemblée nationale, de Mme Barbeau (Vanier), la représentante du premier ministre, de M. Whissell (Argenteuil), le représentant du Chef de l'opposition officielle, et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 6 Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec;
- n° 82 Loi sur l'administration publique;
- n° 93 Loi sur la sécurité des barrages.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

## **ANNEXE**

# Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 99, Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec :

# (Vote n° 85)

# **POUR - 65**

Arseneau	Caron	Gendron	Paquin
Barbeau	Carrier-Perreault	Geoffrion	Paré
Baril	Charest	Goupil	Payne
(Arthabaska)	(Rimouski)	Harel	Pelletier
Beaulne	Cliche	Jolivet	(Abitibi-Est)
Beaumier	Côté	Jutras	Perreault
Bédard	(La Peltrie)	Kieffer	Rioux
Bégin	Côté	Labbé	Robert
Bergeron	(Dubuc)	Lachance	Rochon
Bertrand	Cousineau	Landry	Signori
(Charlevoix)	Désilets	Laprise	Simard
Bertrand	Deslières	Leduc	(Montmorency)
(Portneuf)	Dion	Léger	Simard
Blanchet	Dionne-Marsolais	Lemieux	(Richelieu)
Boisclair	Doyer	Léonard	St-André
Bouchard	Duguay	Létourneau	Trudel
Boucher	Dumont	Maltais	Vermette
Boulianne	Facal	Ménard	
Brassard	Gagnon	Morin	

### **CONTRE - 38**

Beauchamp	Copeman	Lamoureux	Pelletier
Benoit	Cusano	Laporte	(Chapleau)
Bergman	Delisle	Leblanc	Poulin
Bordeleau	Després	Loiselle	Tranchemontagne
Bourbeau	Dupuis	Maciocia	Vallières
Brodeur	Fournier	MacMillan	Whissell
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Marsan	Williams
Charest	Gautrin	Mulcair	
(Sherbrooke)	Gobé	Normandeau	
Chenail	Jérôme-Forget	Ouimet	
Cholette	Kelley	Paradis	